Prendre rendez-vous avec Me de la Clergerie

écrit par Marine de la Clergerie | 17/08/2025
Comment prendre RDV avec Me de la Clergerie ?

En ligne :

- RDV découverte gratuit en ligne de 15 min
- RDV au cabinet de 60 min (300 € TTC)
- Consultation vidéo de 30 min (150€ TTC)
- Consultation téléphonique de 15 min (75€ TTC)

Par mail à contact@mdc-avocat.fr

Par téléphone au 06.73.53.96.44

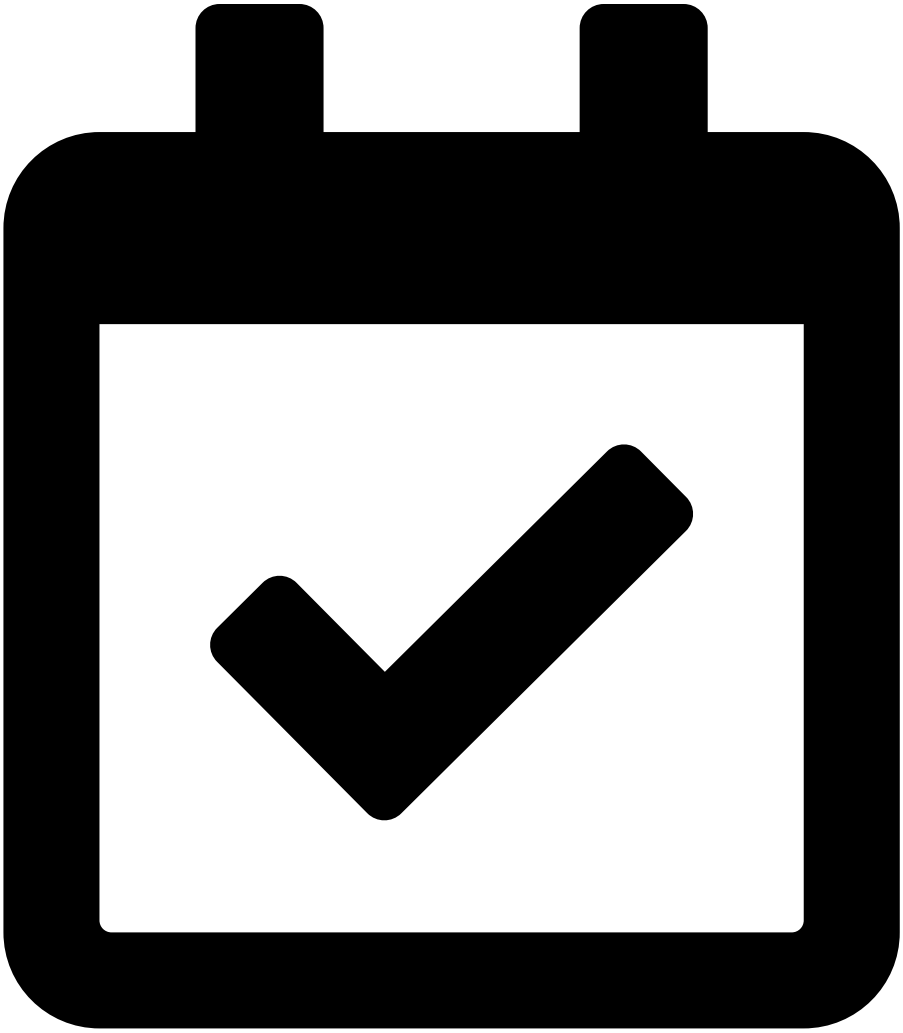

Prendre rendez-vous avec Me de la Clergerie (RDV découverte en ligne gratuit de 15 min)

Rendez-vous découverte gratuit

écrit par Marine de la Clergerie | 17/08/2025

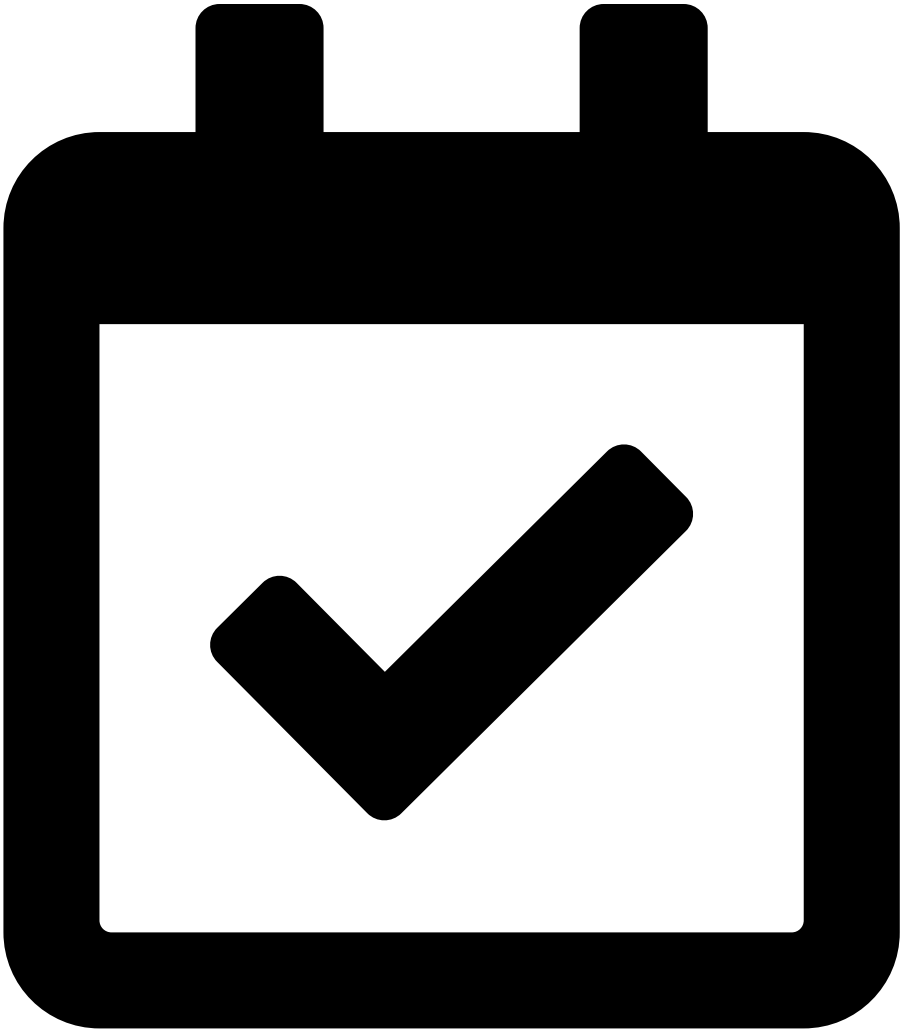

Rendez-vous découverte gratuit (en ligne – 15 min)

Résumé

Le rendez-vous découverte gratuit permet à toute personne de bénéficier d'un premier échange juridique personnalisé avec Me Marine de la Clergerie, sans engagement ni frais préalable. Ce service est à destination des particuliers et des professionnels à la recherche d'une première orientation juridique.

Qui est Me de la Clergerie?

Me de la Clergerie est

- Avocat au Barreau de Toulouse
- Titulaire de la spécialisation en Droit du numérique et des communications,
- Qualification spécifique Droit des données à caractère personnel.

- Délégué à la protection des données (DPO) externe de plusieurs organismes,
- Médiateur.

Qu’est-ce qu’un rendez-vous découverte ?

Il s’agit d’un échange d’une quinzaine de minutes vous permettant d’exposer votre situation et de recevoir des premières orientations, sans obligation de poursuivre avec une prestation payante. Ce rendez-vous n’est pas une consultation juridique et l’avocat n’analysera pas vos documents.

Où se déroule le RDV découverte ?

La prise de rendez-vous et le rendez-vous sont réalisés exclusivement en ligne. Prendre RDV.

Quand peut-on prendre un RDV découverte avec Me de la Clergerie?

Ces RDV découvertes sont accessibles tout au long de l’année, avec des créneaux à réserver selon les disponibilités de Me de la Clergerie directement depuis le lien dédié.

Comment prendre un RDV découverte avec Me de la Clergerie?

La démarche est simple : il suffit de se rendre sur le site mdc-avocat.fr, de sélectionner un créneau de rendez-vous selon ses besoins, puis de préparer les documents utiles à la présentation de son problème juridique pour un échange efficace.

Combien coûte un RDV découverte avec Me de la Clergerie?

Ce rendez-vous est entièrement gratuit.

Contact: Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, www.mdc-avocat, Consultation, LinkedIn), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel.

Arnaque sentimentale, arnaque à la romance, lovescam

écrit par Marine de la Clergerie | 17/08/2025

Qu'est-ce que l'escroquerie sentimentale ?

La victime se fait aborder sur un réseau social ou un site de rencontre par un faux profil. Les escrocs feignent le grand amour, une fausse relation amoureuse pour soutirer de l'argent. Dès lors que victime est sous emprise affective, l'escroc va demander de l'argent sous différents prétextes d'urgence et user de chantage (menace de diffuser des conversations ou photographies intimes).

Que faire en cas d'escroquerie sentimentale ?

 Arrêter toute communication avec l'escroc,

 N'effectuez aucun nouveau paiement

 Conserver les preuves (historique des messages, e-mails, justificatifs de paiement,…)

 Déposer plainte (notamment, en France en ligne sur THESEE)

 Signaler le compte

 Sécuriser vos réseaux sociaux

 Ne pas donner suite en cas d'appel de prétendues autorités (Interpol, police, etc.)

Comment repérer une escroquerie sentimentale ?

- Déclarations enflammées très rapides
- Profil très attrayant souvent avec peu de photos et d'amis
- Absence de rencontre physique, refus d'appel vidéo

- Uniquement en ligne
- Informations personnelles contradictoires
- L'escroc parle de rapidement grand amour avant toute rencontre physique
- Demande d'aide financière, d'argent ou investissement en invoquant une situation de détresse (décès, accident, maladie, etc.)
- Demande de photos intimes

Quelles sont les infractions relatives à l'escroquerie sentimentale ?

- Escroquerie (article 313-1 du Code pénal)
- Abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse (article 223-15-2 du Code pénal)
- Chantage (article 312-10 du Code pénal)

Références

- Cybermalveillance : comment réagir en cas d'escroquerie sentimentale ?
- Justice.fr : Porter plainte pour une escroquerie aux sentiments (THESEE)

Besoin de l'aide d'un avocat pour un problème d'escroquerie sentiemntale? Contactez Me Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, www.mdc-avocat, Consultation, LinkedIn), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel.

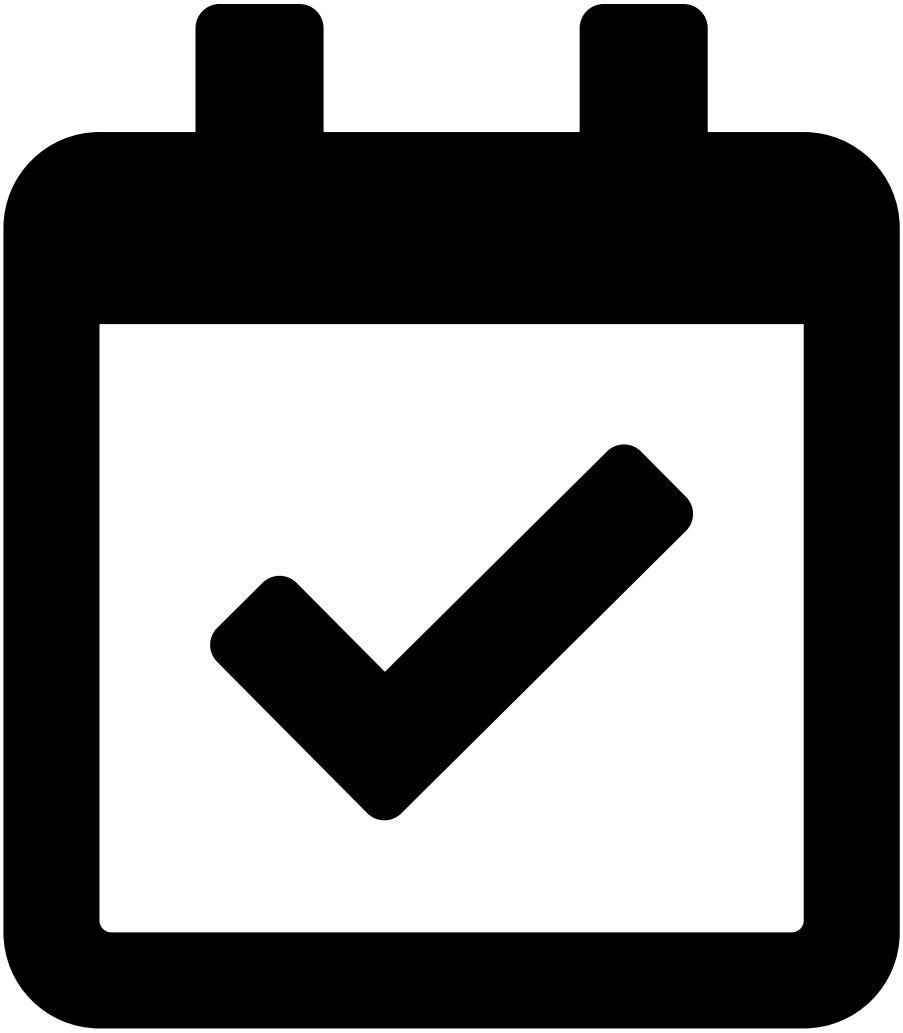

Prendre rendez-vous avec Me de la Clergerie, avocat spécialisé en droit du numérique

---

Comment préparer son RDV avec son avocat ?

écrit par Marine de la Clergerie | 17/08/2025

Résumé

Un rendez-vous bien préparé avec votre avocat garantit un conseil optimal et une gestion efficace de votre dossier. Cet article vous permet d’anticiper toutes les étapes pour une consultation sereine, constructive et productive.

Problématique

Un manque de préparation peut nuire à la compréhension de votre situation, réduire la pertinence du conseil et allonger la durée de la procédure. Fournir trop peu d'informations ou des documents désorganisés freine l'avocat dans l'analyse et le traitement de votre affaire. Un dossier incomplet peut entraîner des erreurs d'appréciation.

Recommandations

Avant le rendez-vous

 Renseignez-vous sur les honoraires et les modes de paiement

 Identifiez votre problématique et notez vos objectifs

 Rassemblez tous les documents utiles (prévoir des copies)

 Classez les documents chronologiquement

 Résumez de manière chronologique votre dossier

 Notez toutes vos questions à poser à l'avocat et les points que vous souhaitez clarifier

 Prévoyez d'arriver à l'heure en vous renseignant sur le trajet

Pendant le rendez-vous

 Expliquer votre dossier en tentant d'être clair, précis et concis

 Remettez à l'avocat les copies des documents préparés

 N'hésitez pas à demander à l'avocat de reformuler ou clarifier ses réponses

 Prenez des notes

 Soyez transparent : l'avocat est tenu au secret professionnel

 Posez toutes vos questions, y compris sur les délais, les coûts et la stratégie

Après le RDV

 Relisez vos notes

 Complétez les documents demandés par l’avocat

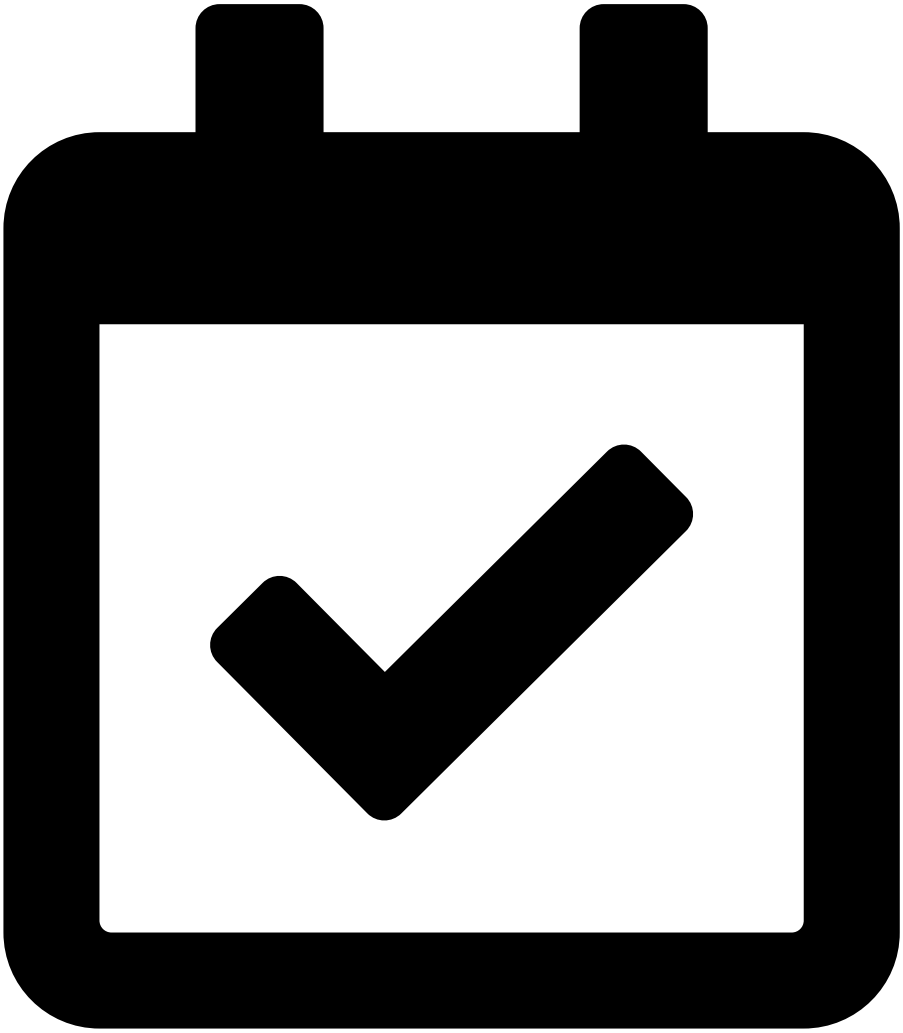

[Prendre rendez-vous avec Me de la Clergerie (RDV découverte en ligne gratuit de 15 min)]

Marketplace et KYC

écrit par Marine de la Clergerie | 17/08/2025

Les places de marché de type marketplace B2C ont l'obligation de procéder à la collecte de certains documents auprès des vendeurs opérant sur leur plateforme. Ces exigences de traçabilité des professionnels sont similaires à celles du « know your customer » (KYC).

En pratique, il s'agit de s'assurer de l'identité des vendeurs de la marketplace. Ces obligations de traçabilité existent dans d'autres règlementations européennes comme la DAC7.

Pourquoi cette obligation de traçabilité des vendeurs sur les marketplaces ?

L'objectif est de « *contribuer à un environnement en ligne sûr, fiable et transparent pour les consommateurs, ainsi que pour les autres parties intéressées telles que les professionnels concurrents et les titulaires de droits de propriété intellectuelle* » (DSA considérant 72).

Quels sont les documents à fournir à la marketplace ?

Depuis l'entrée en vigueur du DSA le 17 février 2024, toute marketplace B2C doit obtenir les informations suivantes du vendeur professionnel :

- Nom
- Adresse
- Numéro de téléphone
- Adresse de courrier électronique
- Un exemplaire du document d'identification du professionnel
- Les coordonnées du compte de paiement du professionnel
- Lorsque le professionnel est inscrit à un registre commercial ou un registre public similaire, le registre du commerce auquel le professionnel est inscrit et son numéro d'enregistrement ou un moyen équivalent d'identification dans ce registre
- Une autocertification du professionnel par laquelle il s'engage à ne fournir que des produits ou services conformes aux règles applicables du droit de l'Union

Combien de temps la marketplace doit-elle conserver ces documents ?

La marketplace a l'obligation de conserver les documents au minimum pendant la durée de leur relation contractuelle avec le professionnel et six mois après la fin de celle-ci.

Comment la marketplace peut-elle vérifier les informations des vendeurs ?

La marketplace doit déployer tous ses efforts en vue d'évaluer la fiabilité des informations fournies par les vendeurs professionnels. En pratique, il s'agit d'opérer des vérifications selon plusieurs moyens et ressources :

- Bases de données en ligne et interfaces en ligne officielles,
- Registres du commerce nationaux,
- Système d'échange d'informations sur la TVA,
- Demande de copie des documents d'identité, des relevés de comptes de paiement certifiés, des certificats d'entreprise et des certificats d'immatriculation au registre du commerce

Qui est en charge du contrôle de ces obligations ?

En France, c'est l'ARCOM qui supervise la bonne application du DSA, en lien avec la DGCCRF et la CNIL.

Quelles sont les sanctions encourues par les marketplaces ?

Le non-respect des exigences du DSA expose les plateformes à des sanctions pouvant aller jusqu'à 6% du chiffre d'affaires mondial, s'ajoutant aux sanctions prévues par le code de la consommation en cas de pratiques commerciales trompeuses ou non-respect des obligations d'information

Législation

- DSA : article 30

Besoin d'un avocat pour la mise en place de votre marketplace ou en cas de contrôle? Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, www.mdc-avocat, Consultation, LinkedIn), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit

des données à caractère personnel.

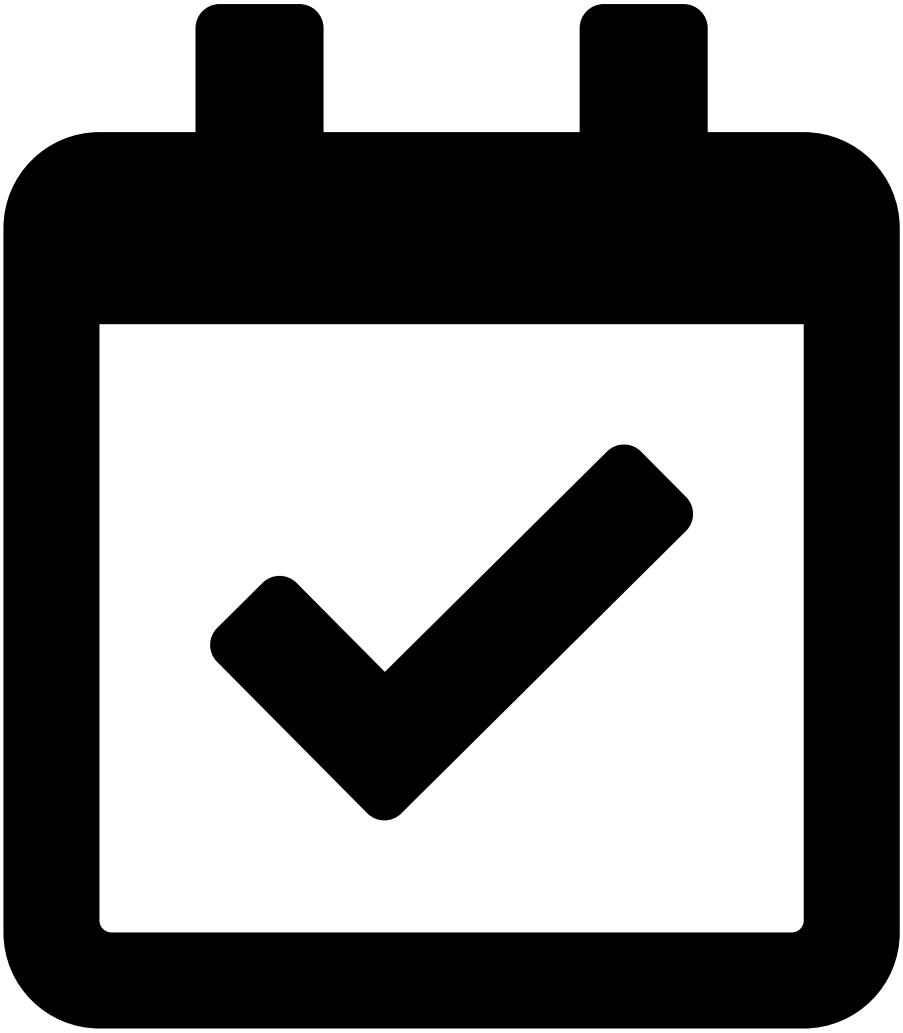

Prendre RDV avec Me de la Clergerie